



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 février 2018, le règlement suivant :

RCA17-14008 : Règlement autorisant un emprunt de 3 931 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement **RCA17-14008** le 16 avril 2018. Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, le 27 avril 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
[Le Devoir, édition du 27 avril 2018](#)